

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2023

HISTOIRE – GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5

Indications sur les attentes

Le règlement d'examen (Arrêté du 17 juin 2020 paru au *BOEN* du 10 juillet 2020) précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à « vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). »

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement sur 6, 8 et 6 points. Cette répartition est immuable.

Dans cette perspective, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction est un barème cumulatif : la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée.
- l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisée ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice de façon à ce qu'il soit visible que tout a été évalué.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des **éléments attendus** (capacités, connaissances, etc.), le cas échéant, des **éléments à valoriser**.

- **Les éléments attendus** sont ceux qui doivent être retrouvés dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C AP 2309-FHG HGEMC 3	1/7

- **Les éléments à valoriser** portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total des points).

**Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve d'histoire-géographie
et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel.
Grille parue au BOEN n°47 du 16 décembre 2021.**

Parties	Exercices	Principales compétences évaluées
Première partie (histoire ou géographie) / 6 points	Questions à réponses courtes en histoire ou en géographie	- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : se repérer et contextualiser ; - mémoriser et s'approprier les notions ;
Deuxième partie (histoire ou géographie) /8 points	Questions sur documents	- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.
Troisième partie (EMC) /6 points	Analyse d'une situation à partir d'un dossier documentaire	- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

Première partie : Histoire (6 points)

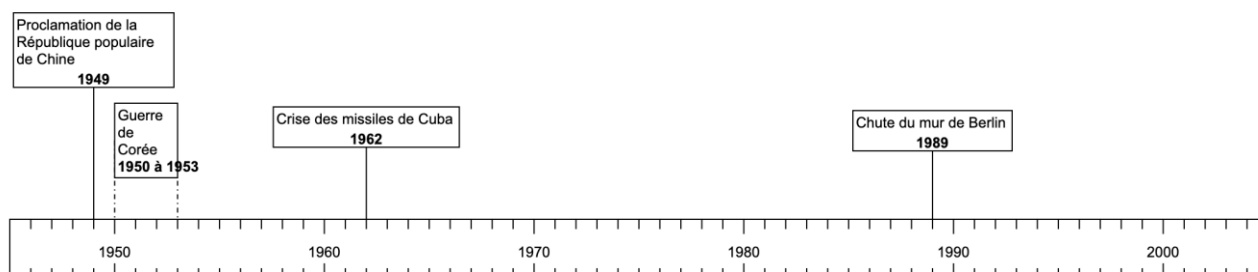
Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : placez les repères suivants sur la frise chronologique (annexe 1 page 3/14 à rendre avec la copie) :

- Guerre de Corée.
- Proclamation de la République populaire de Chine.
- Chute du mur de Berlin.
- Crise des missiles de Cuba.

Réponse attendue :



Question 2 : définissez la notion de non-alignement.

Réponse possible : Dans les relations internationales de la seconde moitié du XX^e siècle, le non-alignement désigne l'attitude des États du Tiers-Monde, anciennes colonies devenues indépendantes, de se soustraire à l'affrontement des deux blocs (américain et soviétique) en définissant une troisième voie.

Élément de valorisation :

- Mobilisation du repère : Conférence de Bandung (1955) ;
- Citation des pays non-alignés.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « Dès les années 1990, de nouvelles formes de conflit se font jour et des puissances régionales s'affirment sur la scène internationale ».

Réponse possible : La chute du mur de Berlin (1989) puis celle de l'URSS (1990) marquent un tournant dans les relations internationales. Si les États-Unis sortent victorieux du bras de fer avec l'URSS, le début des années 1990 est marqué par la croyance en un possible nouvel ordre mondial démocratique : l'entente avec la Russie, les interventions américaines sous l'égide de l'ONU laissent penser qu'un monde multilatéral est possible.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C AP 2309-FHG HGEMC 3	3/7

Toutefois, des dangers nouveaux et de nouvelles menaces surgissent : l'intégrisme religieux, le rejet de l'Occident ou le nationalisme exacerbé prennent la forme du terrorisme international ou de conflits locaux très meurtriers. Ainsi, le 11 septembre 2001, l'attaque par Al Qaida des États-Unis avec des attentats de masse témoignent de la faiblesse des États-Unis et de leur impuissance. Ces attaques sont suivies de guerres en Afghanistan (2001) et en Irak (2003) qui déstabilisent le Moyen-Orient et qui ont des conséquences jusqu'à nos jours en Europe (Attentats des années 2010 en Europe et en France en particulier). Le monde est marqué par l'émergence de nouvelles puissances régionales : la Chine, l'Iran, la Turquie. Ces puissances profitent du vide laissé par l'URSS. Certaines comme la Chine ou la Turquie connaissent un développement économique grâce à la libéralisation du commerce, d'autres comme l'Iran développent un contre modèle au modèle américain.

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Capacités évaluées :

- Réaliser une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire ;
- Situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.

Sujet : La gestion du risque de lave torrentielle (lahar) sur la commune du Prêcheur en Martinique

Questions et réponses possibles

Question 1 : identifiez le risque naturel au Prêcheur en distinguant l'aléa et les enjeux dans la situation géographique présentée. (Document 1)

Réponse possible : Le risque naturel majeur réside dans la formation de lave torrentielle ou lahar au niveau de la commune du Prêcheur en Martinique.

L'aléa correspond à un glissement de terrain au Piton Marcel et aux fortes pluies.

Les enjeux se situent au niveau de la commune du Prêcheur : les voies de communication (routes, ponts), les biens (bâtiments, véhicules), et le réseau d'adduction d'eau.

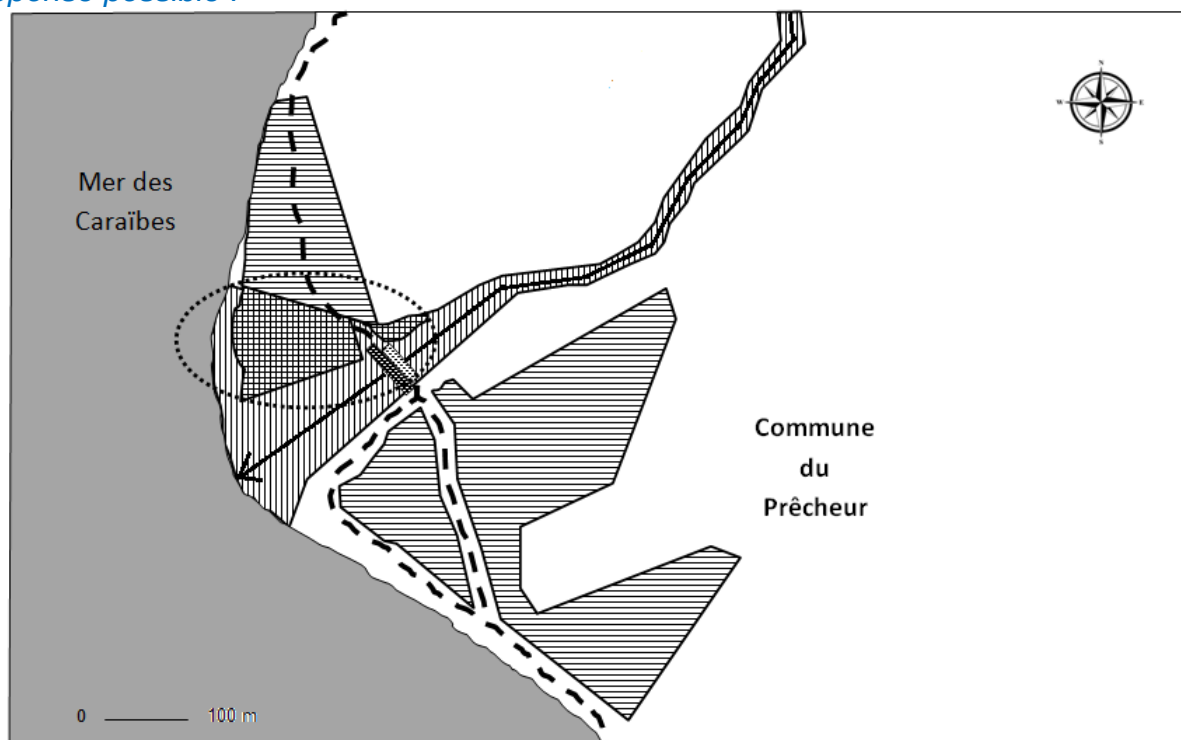
Éléments de valorisation :

- aucun lien avec une activité sismique de la Montagne Pelée ;
- le transport des cendres volcaniques et des blocs de pierre qui accroît le pouvoir destructeur de la crue.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C AP 2309-FHG HGEMC 3	4/7

Question 2 : complétez le croquis et sa légende (**annexe 2 page 8/14 à rendre avec la copie**) à partir du document 2.

Réponse possible :



Légende :			Éléments à ajouter au croquis		
					
Zone d'extension de la coulée de boue en juin 2010	Ancien pont (endommagé en juin 2010)	Nouveau pont (inauguré en décembre 2017)	Lit de la Rivière du Prêcheur à son embouchure	Route littorale	Zones d'habitat

Question 3 : entourez sur le croquis la zone de risque élevé.

Réponse attendue : voir la proposition de corrigé à la question 2.

Question 4 : reproduisez le tableau suivant sur votre copie puis complétez-le afin de relever les éléments liés à la prévention des risques de lave torrentielle sur la commune du Prêcheur. (Documents 1 et 3)

Réponse possible :

Acteurs	- Préfecture de Martinique - Commune du Prêcheur - OVSM-IPGP - Pompiers et gendarmes - Météo France
Mesures de surveillance du risque	- Capteurs de montée des eaux et géophones - Survol en hélicoptère - Stations sismologiques
Mesures d'information sur le risque	- Sirène d'alerte au Prêcheur - Réunion d'information à la population - Communiqué de presse de la Préfecture
Mesures de gestion de crise	- Mise à disposition de numéros de téléphone - Dispositif d'évacuation et d'hébergement d'urgence - Contrôle des voies de communication

Question 5 : situez et décrivez un risque naturel majeur pour les populations d'un territoire français vulnérable de votre choix puis justifiez l'organisation de sa gestion.

Réponse possible : le candidat devra dans un premier temps préciser la localisation, l'aléa et les enjeux du risque naturel choisi. Dans un second temps, il présentera les mesures de prévention et de gestion de ce risque (surveillance, informations, aménagements...) en justifiant les mesures prises.

Éléments de valorisation :

- précision des acteurs de la gestion du risque choisi (État, collectivités territoriales, citoyens...);
- référence aux conséquences possibles du changement climatique sur les risques naturels.

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Compétences :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Sujet : Technologie, démocratie et participation citoyenne.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C AP 2309-FHG HGEMC 3	6/7

Questions et réponses possibles

Question 1 : définissez le rôle de la CNIL. (document 1)

Réponse possible : la CNIL est la Commission nationale informatique et Libertés. Elle est née en 1978 : cette institution française est là pour assurer la protection des droits et des libertés en matière informatique et aujourd'hui numérique.

Question 2 : identifiez les transformations apportées par les nouvelles technologies à la participation des citoyens. (Documents 1, 2 et 3)

Réponse possible : le candidat pourra identifier les transformations suivantes :

- Le numérique facilite les débats et élargit la participation (pétitions, collectes, interpellations d'élus) (document 1) ;*
- Le numérique permet l'expression d'avis de citoyens éloignés de la politique (documents 1, 2 et 3) ;*
- Le numérique encourage l'engagement et facilite la concertation (« Construction d'une communauté globale », faciliter la participation en faisant connaître les concertations (document 3).*

Question 3 : décrivez et expliquez les limites et les risques liés aux technologies civiques. (documents 1 et 2)

Réponse possible : les risques portent sur la question des contenus (diffusion de fausses nouvelles et de contenus haineux et illicites), les effets de bulles (absence de débat démocratique par effet de biais), la marchandisation des données, la connaissance des opinions politiques des participants,

Concernant les limites des technologies civiques, le candidat pourra relever la fracture numérique (inégal accès à internet - aspect technique et culturel) ainsi que le fait que les technologies civiques ne peuvent remplacer complètement les ateliers citoyens, conventions, débats : « C'est pourquoi certains estiment que le numérique doit être pensé en complément de débats en présentiel » (document 2).

Question 4 : les élections sont-elles la seule modalité de participation des citoyens à la vie démocratique ? Exprimez votre position dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes.

Réponse possible : le candidat est en mesure d'adopter une position éclairée par une argumentation raisonnée et cohérente.

On valorisera la position personnelle qui n'est pas la reproduction de la position des intervenants mentionnés dans l'énoncé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C AP 2309-FHG HGEMC 3	717